

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 6 septembre 2021

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 6 septembre 2021 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 31 août 2021.

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, M. ROUCH, Mmes CAMPOURCY, BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT, FAYEMENDY.

Excusés : MM. DELMON, LEVASSEUR, Mme HALL.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Mme BOON lit le compte rendu de la réunion du 25 juin 2021 ; le registre est signé.

I - INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE CHEMINS RURAUX TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, de l'article L361-1 du code de l'environnement et de l'article L311-3 du Code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins énumérés ci-dessous :

1. Chemin rural de la Jaline-Nord au Bouysset
2. Chemin de Duravel à Montcabrier
3. Chemin de Saint-Martin à Pomarède
4. Chemin des Toueilles au Pech de Fusil
5. Chemin de Mombret-Bas à Mombret-Haut.

Le Conseil Municipal s'engage donc à ne pas vendre ces chemins sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

II - GROUPEMENT DE COMMANDES WIFI TERRITORIAL

Depuis 2018, le syndicat mixte Lot numérique a installé un réseau de 96 bornes de WIFI public dans 80 communes.

Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés.

La reconnexion est automatique entre toutes les bornes du réseau. C'est également un outil d'information locale et d'analyse touristique.

Les bornes ont été installées dans le cadre d'un marché d'une durée de 4 ans attribué à la société QOS Télécom.

Le syndicat a pris en charge l'acquisition et l'installation d'une borne par commune (867,24 € HT). L'abonnement pour le fonctionnement (263 € HT) est à la charge de la commune, ainsi que l'achat de bornes supplémentaires.

Le syndicat propose de poursuivre l'exploitation du réseau du WIFI public lotois et de pérenniser les avantages du système mutualisé : gestion du réseau assurée par le syndicat, portail d'authentification mutualisé, reconnexion automatique entre toutes les bornes du réseau...

Afin que les communes puissent continuer à financer directement le fonctionnement des bornes tout en ayant recours au même opérateur, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes.

Ce groupement sera coordonné par le syndicat, qui prendra en charge les coûts de procédures relatives aux marchés et réalisera la procédure de consultation pour le compte des membres. Le groupement sera constitué des communes pour lesquelles des bornes ont été installées, ainsi que du Département, des communautés de communes qui le souhaitent et de nouvelles communes intéressées dont celles appartenant à la communauté d'agglomération du Grand Cahors, qui pourront installer des bornes de WIFI public dans leurs bâtiments.

Les coûts (achat de nouvelles bornes et exploitation) seront à la charge de chaque membre du groupement mais les prix seront avantageux grâce au groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes, telle que jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y afférant.

III - MISE A DISPOSITION DE BORNE WIFI

Outre la constitution du groupement de commande, pour que les communes puissent continuer à financer directement le fonctionnement des bornes, il est nécessaire que le syndicat leur mette officiellement les bornes à disposition.

Il est donc proposé d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition, tel que présentée en annexe. Celle-ci prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, la commune assumera la responsabilité ainsi que l'amortissement de la ou des bornes installées et pourra confier leur exploitation au prestataire qui sera retenu dans le cadre du nouveau marché.

La gestion de l'ensemble du réseau sera toujours assurée par le syndicat à travers le portail de gestion de l'opérateur qui sera retenu.

Le syndicat reste propriétaire des bornes mises à disposition. L'opération sera comptablement constatée par opération d'ordre non budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition de borne du syndicat à la commune, telle que présentée en annexe.

IV - ABANDON DE PARCELLE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 28 juillet 2021, reçu de Madame Josiane POUEYMIDANETTE qui souhaite abandonner la parcelle cadastrée section D n° 1172 lieu-dit « Vignes Combes » au bénéfice de la commune.

Afin que le service du cadastre puisse procéder à cette mutation foncière, il convient d'approuver cette décision. Cette parcelle sera intégrée au domaine communal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte la mutation de la parcelle cadastrée section D n° 1172 d'une contenance de 170 m² pour l'intégrer dans le domaine public communal,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision et signer tout document afférent.

V – ADRESSAGE DES RUES –TRAVAUX DE POSE

Nos conseillers municipaux, Valérie BOON et Jacques FAYEMENDY, ont réalisé un travail remarquable et nous les en remercions.

Deux sociétés spécialisées dans ce type de fournitures (plaques de rues et plaques de maison) nous ont proposés leur devis. Le montant des prestations s'élève à 14700 € pose non comprise. Nous cherchons des volontaires pour aider nos employés municipaux à installer les nouveaux panneaux en fin d'année.

Une fois le travail de vérification fait, les Duravellois recevront un courrier les informant de leur nouvelle adresse avec une plaque à leur numéro. C'est un document qui leur sera indispensable pour informer officiellement toutes les administrations de leur nouvelle adresse.

VI – TRAVAUX EGLISE

Les gouttières du clocher et de la sacristie et le plancher dans le clocher nécessiteraient des réparations urgentes mais il faut réunir les fonds nécessaires.

Plusieurs devis ont été faits qui doivent être approuvés par la DRAC afin de solliciter des aides financières.

VII - RESEAU PLUVIAL ROUTE DE MONTCABRIER

Des canalisations et des regards ont été détériorés et bouchés au moment des travaux ; cela entraîne un ruissellement et une détérioration des murs des riverains.

VIII – BILAN CENTRE VACCINATION DU 14 AOUT 2021

Le samedi de la 40ème foire au vin et sur proposition du Président du CODAM, un centre de vaccination éphémère a été installé à l'école sous le contrôle de l'ARS avec la participation de nos infirmières et d'un médecin retraité à Duravel. Le mérite de l'organisation est à mettre au crédit de Madame Anne-Marie DAVID, Adjointe au Maire.

Bilan de la journée : 62 personnes ont été vaccinées sur 100 doses disponibles dont 37,5 % d'adolescents, 8,25 % de plus de 70 ans.

Parmi les candidats à la vaccination, les lotois représentant 54 %, leurs voisins du Lot et Garonne 32,2 % et 10 % seulement de touristes.

Un créneau avait été réservé pour la 2ème dose à la maison médicale de Prayssac.

12,5% des volontaires effectuaient leur 2ème vaccination.

IX – QUESTIONS DIVERSES

1. VEHICULE : Des réparations ont déjà été effectuées sur la 504 mais d'autres sont nécessaires et très coûteuses pour que le véhicule passe le contrôle technique. La recherche d'un nouveau véhicule est donc lancée pour un budget maximum de 12 000€.

2. MUTATION A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES : Nous apprenons que Madame Christel CORNIOT conseillère financière auprès de la commune, a bénéficié d'une promotion et reçu une nouvelle affectation. Nous regretterons ses qualités de pédagogue que nous avons pu apprécier lorsqu'elle est venue initier la nouvelle équipe municipale à la gestion.

3. CONGRES DES MAIRES : le Congrès aura lieu le dimanche 3 octobre 2021 à BRETENOUX. Monsieur le Maire et Monsieur PEUCH, 1^o adjoint, y participeront.

4. LOT NUMERIQUE : les bâtiments communaux ont été raccordés à la fibre : école, mairie, bibliothèque.

Un courrier a été adressé à Monsieur ALAZARD, Vice-président de la Communauté de Communes en charge du développement économique, du numérique et des zones d'activités, lui exposant les problèmes rencontrés sur le territoire de la commune : réseaux, câbles à terre avec épissures apparentes, poteaux cassés. Concernant le réseau aérien, l'utilisation de poteaux vétustes ou inclinés, pas d'élagage d'arbres mais taille de « fenêtres » au milieu des branches. Le raccordement du camping Cap Fun au lieu-dit « le Port » ne sera réalisable que fin septembre 2021.

5. ABRI BUS : Un abri va être installé sur la dalle située devant la mairie, sous le panneau électronique, courant du 4^o trimestre 2021.

6. LA BOOKTIQUE : une fenêtre très vétuste du local occupé par l'association « la Booktique » a été remplacée ; réalisation financée par Monsieur le Maire.

7. CHAMBRE FROIDE : Donnée aux associations et actée en Conseil Municipal du 3 mars 2016, la chambre froide a disparu après les élections. Après petite enquête interne, il s'avère qu'elle a été récupérée par Monsieur Denis RIGAL qui maintient qu'elle lui appartient....Le verbe « donner » ayant été malheureusement mal interprété.

8. SECURITE ROUTIERE : Monsieur le Maire lit le courrier reçu de Mme LATOUR qui signale la dangerosité des semi-remorques route de Montcabrier, qui persistent à l'emprunter alors qu'elle est interdite aux plus de 3,5 tonnes, dégradant au passage des garde-corps.

9. MEDIATHEQUE ELECTRONIQUE : Une réunion est prévue pour informer les bénévoles de la bibliothèque sur ce nouveau service qui, pour un coût modique pour la commune, donnera accès à de nombreux services aux adhérents de la bibliothèque : livres, journaux, musique, films, documentaires, cours en lignes du primaire à la terminale, cours de langues étrangères, etc...

Les Duravellois intéressés recevront une formation sur les ordinateurs de la médiathèque.

10. OCTOBRE ROSE : l'association « le Cercle des Amis » va organiser les 2 et 3 octobre une manifestation « OCTOBRE ROSE » dans le cadre de la prévention du cancer du sein. Au programme des conférences, des témoignages, des entretiens avec des professionnels et une marche le dimanche 3 octobre organisée par Randojeannots.

Le Cercle des Amis demande à bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation de cette manifestation. Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, une subvention de 200 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 40.

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The signatures are highly stylized and cursive. One signature in the middle row is clearly legible as "N. Campar".